



Dimanche 17 novembre de 9h à 17h

Salle des Fêtes de Mexy

BOURSE AUX JOUETS ET VÊTEMENTS d'enfants



Buvette
Restauration

Tarif : 5€/table ou portant (table de 1,20m, portant non fourni). Réservation maxi de 3 tables et/ou portants. Installation dès 8h00.

Pour tout renseignement veuillez contacter *Mme Cathy Borelli - 36 rue Jules Ferry 54135 MEXY (06 95 45 03 28 ou CdfMexy54135@hotmail.com)*

COUPON-RÉPONSE - A renvoyer à Mme Borelli avec le règlement

Date limite d'inscription : 13/11/2024

M. ou Mmedomicilié(e)

Code postal :Ville :

Tél. :Email :

souhaite réserver table(s) et portant (s) (maximum 3 au total)

Paiement par Chèque (à l'ordre du Comité des fêtes de Mexy)
 Espèces



Dimanche 17 novembre de 9h à 17h

Salle des Fêtes de Mexy

BOURSE AUX JOUETS ET VÊTEMENTS d'enfants



Buvette
Restauration

Tarif : 5€/table ou portant (table de 1,20m, portant non fourni). Réservation maxi de 3 tables et/ou portants. Installation dès 8h00.

Pour tout renseignement veuillez contacter *Mme Cathy Borelli - 36 rue Jules Ferry 54135 MEXY (06 95 45 03 28 ou CdfMexy54135@hotmail.com)*

COUPON-RÉPONSE - A renvoyer à Mme Borelli avec le règlement

Date limite d'inscription : 13/11/2024

M. ou Mmedomicilié(e)

Code postal :Ville :

Tél. :Email :

souhaite réserver table(s) et portant (s) (maximum 3 au total)

Paiement par Chèque (à l'ordre du Comité des fêtes de Mexy)
 Espèces

Règlement de la Bourse aux Jouets et à la Nurserie

La Bourse aux Jouets et à la Nurserie est organisée par le Comité des Fêtes de Mexy le dimanche 17 novembre 2024 de 9h à 17h à la salle des fêtes René Martini à Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées accompagnées du montant de la participation, AINSI que du montant de la caution (10€ par stand, restitués à l'exposant après 17h, le jour de la manifestation).
- Le paiement de l'inscription, ainsi que la caution, peuvent se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces.
- Les tables et les chaises seront fournies par l'organisateur. Les portants ne seront pas fournis.
- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- Les emplacements ne peuvent être modifiés sans autorisation de l'organisateur.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur.
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la bourse aux jouets signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.

Règlement de la Bourse aux Jouets et à la Nurserie

La Bourse aux Jouets et à la Nurserie est organisée par le Comité des Fêtes de Mexy le dimanche 17 novembre 2024 de 9h à 17h à la salle des fêtes René Martini à Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées accompagnées du montant de la participation, AINSI que du montant de la caution (10€ par stand, restitués à l'exposant après 17h, le jour de la manifestation).
- Le paiement de l'inscription, ainsi que la caution, peuvent se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces.
- Les tables et les chaises seront fournies par l'organisateur. Les portants ne seront pas fournis.
- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- Les emplacements ne peuvent être modifiés sans autorisation de l'organisateur.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur.
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la bourse aux jouets signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.